

EDITORIAL

LPO Vendée
 Cité des Forges - Bt A - Esc E N° 131
 Boulevard Branly
 85000 LA ROCHE SUR YON
 Tél. 51 46 21 91

Dérogeant à la tradition, le présent éditorial est consacré au conflit nous opposant, au sujet des dates d'ouverture et de fermeture, aux chasseurs d'oiseaux migrateurs. Ce conflit est révélateur à bien des égards.

Ce conflit est d'abord révélateur de nos forces et nos faiblesses.

Du côté de nos forces, l'argumentation scientifique et le droit. La biologie de la reproduction, l'état des populations des espèces migratrices plaident pour une période de chasse de septembre à janvier. La Loi votée le 19 juin 98 par nos députés (à l'exception des Verts), viole la Directive 79/409 CEE et nos engagements européens.

Notre faiblesse tient à notre absence de poids politique. LPO : 25 000 membres, chasseurs : 1 400 000 ! (La comparaison est cependant bancal ! Pour chasser, l'adhésion, à une FDC* est obligatoire !). Si notre poids politique est conditionné par le nombre de nos adhérents peut-être devons-nous nous demander si nous ne repoussons pas un peu vite des adhérents potentiels tels les milliers d'éleveurs d'oiseaux de volières ou les 26 millions annuels de visiteurs de zoo ? C'est en tout cas ce que révèle une enquête que j'ai menée en 1997 auprès des visiteurs de voleries. A nous d'ouvrir le débat.

Ce conflit est aussi révélateur de la psychologie et de la culture du milieu chasse. Michel BROSELIN, (il y a plus de 20 ans !) avait mis en évidence que, pour le chasseur, « par nature », la faune (« le gibier »), lui appartient. Historiquement, (par une loi corporatiste Vichyste), il faut le reconnaître, la gestion de la faune a été « abandonnée » aux seuls chasseurs. Il en résulte que nous avons le droit de penser (tout bas) mais surtout pas de dire (tout haut) ce que nous pensons ! C'est ainsi que nos positions exprimées au sein du CDCFS** n'ont jamais eu d'écho, par contre, les mêmes médiatisées par la presse, nous ont valu des critiques acerbes voire des insultes. C'est également ainsi que, sous l'impulsion du CPNT*** se développe une paranoïa et une schizophrénie. Paranoïa en ce que toute restriction est en fait non pas considérée comme une nécessité dictée par un souci de préservation des espèces mais... comme une attaque concernant la chasse. Il faut noter pourtant qu'il y a là un manque total de cohérence, voire une attitude schizophrénique. Les restrictions incommensurablement plus fortes, concédées par les chasseurs sont celles qu'ils se sont imposées eux-mêmes ! Ce sont bien les chasseurs des espèces sédentaires, qui par souci de préservation, ne s'autorisent, pour certaines espèces, non des mois, mais seulement QUELQUES JOURS de chasse par an quand ce n'est pas aucun ! Ce sont bien les chasseurs de grand gibier qui se sont eux-mêmes imposés des quotas raisonnables rigoureusement gérés par la pose de bracelets avec le succès que l'on sait. Ces chasseurs ne sont cependant pas tout à fait les mêmes et, malheureusement, ils n'ont pas encore admis qu'ils n'ont rien à voir avec les extrémistes du CPNT, qu'ils n'en sont, par corporatisme... que les otages...

La LPO Vendée n'est pas contre la chasse par nature mais contre le parti de « l'extrême chasse ».

Aux chasseurs eux-mêmes de choisir : la fuite en arrière avec ce parti ou aller de l'avant avec les associations de protection de la nature.

PACTEAU Christian - Août 1998.

* Fédération Départementale des Chasseurs

** Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage

*** Chasse Pêche Nature et Traditions